

**PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 AVRIL 2026**

Membres du Conseil
Municipal

En exercice : 19
Présents ou représentés : 19
Pouvoirs : 04
Absent : 00

Date de la convocation

23/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 avril à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Franck SARRE, Maire.

PRÉSENTS :

Franck SARRE, Philippe BONAMIS, Doriane WYTS, Dominique LEFEBVRE, Michel VERHAEGHE, Chloé DUBOIS, Paul FLEURY, Cécile LECLERCQ, Pierre WATTEEUW, Emilie CAUCHY, Thierry HERMAN, Emilie DUHAMEL, Sophie FENOT, Fabienne CHOPIN, Jonathan WHITEFIELD

POUVOIRS :

Christelle DESCAMPS donne pouvoir à Michel VERHAEGHE
Valérie DUBOIS donne pouvoir à Doriane WYTS
Hervé ZEIGHHEM donne pouvoir à Philippe Bonamis
Lydia LEMAI donne pouvoir à Pierre WATTEEUW

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Émilie CAUCHY

Arrivée de Doriane WYTS à 19h09
Arrivée de Thierry HERMAN à 19h38

1. Appel nominatif

Monsieur le Maire a procédé à l'appel nominatif et constaté les absences de Monsieur Hervé Zeighem, Madame Christelle DESCAMPS, Madame Valérie DUBOIS et Madame Lydia LEMAI, ayant donné procuration, ainsi que celle de Monsieur Thierry Herman et Madame WYTS Doriane, annoncés en retard.

2. Constatations du quorum

M. le Maire constate que le quorum est atteint et que la séance peut être ouverte.

3. Désignation du secrétaire de séance

Madame Émilie CAUCHY a été désigné secrétaire de séance

4. Approbation du PV de la séance précédente

Arrivée de Madame Doriane Wyts à 19h09

Le précédent procès-verbal du 26 mars 2026 a été approuvé à l'unanimité

5. Création de poste administratif : changement de temps de travail

Suite au départ de Fabienne STACHULA vers une autre collectivité le 01.06.2026, Nathalie RAVESCHOT, ancienne secrétaire maîtrisant déjà les logiciels métiers et disposant de compétences complémentaires, a été recrutée pour le 22.06.2026.

Afin de répondre à la charge de travail, le temps de travail du poste est porté de 28 heures à 30 heures hebdomadaires, avec une possible évolution ultérieure.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

6. Désignation d'un Grand Electeur appelé à constituer le collège départemental ou d'arrondissement au titre de la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie »

Le Conseil municipal a procédé à la désignation d'un grand électeur pour la compétence « Défense Extérieure Contre l'Incendie » dans le cadre du SIDEN-SIAN.

À l'issue du vote, 19 votants étaient présents ou représentés par pouvoir.

Madame Doriane WYTS a obtenu 19 voix et est élue à l'unanimité en qualité de grand électeur.

Elle représentera la commune au sein du collège départemental chargé d'élire les délégués au Comité du SIDEN-SIAN pour cette compétence.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

7. Vote du CFU

Arrivée de M. Thierry Herman à 19h38

Le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 est présenté par Philippe Bonamis.

Il est rappelé que le CFU retrace l'ensemble des opérations budgétaires de l'année écoulée et remplace progressivement les documents budgétaires traditionnels, en regroupant les données de la commune (Compte administratif) et celles du comptable public (Compte de gestion). Il permet ainsi une lecture simplifiée et unifiée de la situation financière de la collectivité.

Section de fonctionnement

Le budget 2025 avait été voté en équilibre.

Les recettes réalisées s'élèvent à **1 125 294,28 €**, légèrement supérieures aux prévisions, tandis que les dépenses réalisées sont inférieures aux crédits ouverts, notamment en raison de la non-réalisation du virement prévu à la section d'investissement.

Cette gestion fait apparaître un **excédent de fonctionnement de 337 107,89 €**.

Cet excédent s'explique à la fois par des recettes supérieures aux estimations prudentes du budget primitif et par une maîtrise globale des dépenses.

Section d'investissement

La section d'investissement s'ouvre avec un excédent reporté significatif.

Les dépenses réalisées s'élèvent à **607 534,87 €**, complétées par des restes à réaliser de **294 460,69 €**, correspondant à des opérations engagées mais non achevées au 31 décembre 2025.

Les recettes d'investissement, réalisées et restant à percevoir, permettent de maintenir une situation globalement équilibrée, avec un solde positif.

Au titre de l'exercice 2025, la commune dégage :

- un excédent de fonctionnement de **337 107,89 €**,
- une situation d'investissement consolidée par les reports et restes à réaliser.

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement afin de consolider le financement des projets à venir et d'assurer la continuité des investissements communaux.

Le CFU 2025 traduit une gestion maîtrisée des finances communales, caractérisée par une exécution budgétaire globalement conforme aux prévisions et par une situation financière saine.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de Bourghelles :

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

Décide d'approuver le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 de la commune de Bourghelles.

8. Affectation du résultat de l'année antérieure

Monsieur Philippe Bonamis présente le point relatif à l'affectation du résultat de l'exercice budgétaire 2025.

Il rappelle que l'exercice 2025 se solde par un excédent de fonctionnement de 337 107,89 € et un déficit d'investissement de 134 750,33 €, soit un résultat de l'exercice de 202 357,56 €.

Il est précisé qu'après prise en compte des résultats antérieurs et des opérations de clôture, la situation financière de fin d'exercice fait apparaître :

- un excédent d'investissement de 397 736,33 €,
- un excédent de fonctionnement de 337 107,89 €,
soit un excédent global de 734 844,22 €.

Monsieur le Maire propose en conséquence :

- l'inscription au compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » de la somme de 397 736,33 €,
- l'inscription au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » de la somme de 337 107,89 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- constate que le résultat de clôture de l'exercice 2025 se compose comme suit :
 - excédent d'investissement : 397 736,33 €,
 - excédent de fonctionnement : 337 107,89 €,
 - soit un excédent global de 734 844,22 € ;
- décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :
 - le report de l'excédent d'investissement au compte 001 pour un montant de 397 736,33 €,
 - l'affectation de l'excédent de fonctionnement au compte 1068 pour un montant de 337 107,89 €.

9. Vote des taux

Le Conseil municipal aborde la question de la fiscalité locale.

Il est rappelé que les impôts locaux, perçus notamment auprès des propriétaires de la commune, sont affectés au budget communal. Le Conseil municipal est compétent pour fixer les taux d'imposition applicables pour l'exercice 2026.

La base de calcul repose sur la valeur locative des biens, déterminée et réévaluée chaque année par l'État. Une revalorisation automatique d'environ 0,8 % est attendue pour 2026, ce qui entraînera mécaniquement une augmentation des recettes fiscales, même sans modification des taux communaux.

Il est rappelé que les taux n'ont pas été modifiés depuis plus de six ans.

Au regard des bons résultats financiers de l'exercice 2025 et d'un budget primitif jugé équilibré, il est proposé de reconduire à l'identique les taux d'imposition pour 2026.

Les taux proposés sont les suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : **36,31 %**
- Taxe foncière sur le non bâti : **47 %**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **14,35 %**

Il est précisé que la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, la commune ayant fait le choix de la maintenir à un taux de 14 % environ. Cette recette reste limitée.

Il est également rappelé que la stabilité fiscale de la commune s'inscrit dans une gestion budgétaire maîtrisée depuis plusieurs années, permettant d'éviter toute hausse de fiscalité tout en maintenant une bonne capacité d'investissement.

Le Conseil souligne que, malgré la stabilité des taux, les contribuables constateront une hausse de leur imposition du fait de la revalorisation nationale des bases locatives.

En conséquence, il est proposé :

- de reconduire les taux d'imposition pour 2026 à l'identique de 2025,
- de valider les taux susmentionnés.

10. Subventions aux associations

Le Conseil municipal examine ensuite les demandes de subventions des associations locales pour l'année 2026. Il est rappelé que les montants sont généralement reconduits sur la base des années précédentes, sauf demandes spécifiques ou évolutions justifiées.

Associations	Montant accordé (€)
ASS B.E.F.	2 600
CATNAT Wannehain	100
Chorale	140
Club de danse BBW	300
Club de l'amitié	1 000
Comité des jeunes	2 000
Course de Bourghelles	550
Fun gym fit	400
Harmonie Avenir	1 400
Hope Dance	1 000
Les Charmilles	430
Médiathèque de Bourghelles	2 120
UNC AFN Bachy Bourghelles Wannehain	320
Alpha Danse	200
Les Gardiens du Vivant	500
TOTAL	13 060 €

Le Conseil municipal souligne que ces propositions s'inscrivent dans une logique de continuité, de soutien au tissu associatif local et de maîtrise des finances communales.

Les subventions seront versées sous réserve de dossiers complets et pourront faire l'objet d'ajustements ultérieurs si nécessaire.

Le conseil municipal a décidé d'allouer une enveloppe de 13 060 € au chapitre 65748, destinée aux subventions attribuées aux associations. Sur 19 membres, 6 se sont abstenus et 13 ont pris part au vote. Les abstentions concernent les membres suivants, en raison de leur appartenance à des associations concernées : Philippe Bonamis, Dominique Lefebvre, Michel Verhaeghe, Cécile Leclercq, Valérie Dubois et Lydia Lemai.

11. Amendes de police 2026

Il est rappelé au conseil municipal que la commune envisage la réalisation de travaux de voirie situés route nationale, à la sortie du domaine des Aulnois, visant à ralentir la circulation afin de permettre l'entrée et la sortie des véhicules de ce domaine en toute sécurité.

Ces travaux, dont le montant est estimé à **22 917,00 € HT**, sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil départemental au titre du produit des amendes de police.

Le taux de subvention pouvant être accordé est de **75 % du montant HT des travaux**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE

- de solliciter une subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil départemental,
- d'arrêter le plan de financement prévisionnel comme suit :
 - Montant des travaux : 22 917,00 € HT
 - Subvention (75 %) : 17 187,75 €
 - Part communale : 5 729,25 € HT
- de s'engager à financer la part restant à la charge de la commune,
- de préciser que les crédits correspondants seront inscrits au budget,
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

12. Demande de subvention ADVB

Dans la continuité, la commune projette la réalisation de travaux de voirie rue Delbassée afin d'élargir le virage au niveau du château d'eau pour faciliter le croisement des véhicules volumineux.

Madame Wyts fait remarquer qu'élargir la route n'est pas suffisant pour garantir la sécurité des piétons et éviter que les engins ou voitures ne coupent le virage et empiètent sur le trottoir.

M. le Maire répond qu'il faudra étudier ce point également.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

- de solliciter une subvention au titre de l'Aide départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) pour les travaux de la Posterie,
- d'arrêter le plan de financement prévisionnel comme suit :
 - Montant total des travaux : 23 110,80 € HT (27 732,96 € TTC)
 - Subvention (75 %) : 17 333,10 €
 - Autofinancement communal : 5 777,70 € HT (10 399,86 € TTC)
- de s'engager à financer la part restant à la charge de la commune,
- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

13. Remise de chèques cadeaux aux personnels en fin d'année

Monsieur Bonamis propose, avant le vote du budget primitif 2026, de mettre en place une délibération relative à l'attribution de chèques cadeaux au personnel communal, afin de formaliser le dispositif d'action sociale et d'assurer sa régularisation administrative. Il est précisé que cette régularisation porte sur deux exercices budgétaires, 2025 et 2026, correspondant aux dépenses engagées.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des dispositions du Code général de la fonction publique et des règles applicables en matière d'action sociale, décide de mettre en place l'attribution de chèques cadeaux au profit des agents communaux à l'occasion des fêtes de fin d'année. Sont éligibles les agents titulaires, stagiaires, contractuels en CDI ainsi que les contractuels en CDD sous conditions de durée et de présence. Le montant est fixé à 100 € par agent, sous réserve de demande volontaire, les chèques étant remis début décembre pour des achats à caractère festif. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal, chapitre 012, article 6478.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

14. Vote du Budget Primitif

Après la présentation détaillée du budget primitif 2026 par Monsieur Bonamis et les échanges intervenus en séance, notamment sur les hypothèses de recettes, les impacts des transferts de compétences, ainsi que les projets d'investissement à affiner en commissions, le conseil municipal est invité à se prononcer.

Il est rappelé que plusieurs lignes budgétaires constituent des enveloppes prévisionnelles dans l'attente de travaux complémentaires des commissions et de précisions sur certains projets.

Madame Fenot s'interroge sur l'absence, dans le budget, des recettes liées aux festivités du 14 juillet. Monsieur le Maire répond que celles-ci seront gérées en régie. Monsieur Bonamis précise qu'il n'est pas possible d'inscrire un montant prévisionnel au budget, la fréquentation de l'événement dépendant notamment des conditions météorologiques.

Madame Fenot demande alors si les recettes seront présentées en fin d'année. Il lui est répondu que, les recettes étant encaissées en régie, elles apparaîtront dans le budget communal.

Le budget primitif a été adopté avec 16 voix pour et 3 abstentions (Sophie FENOT, Fabienne CHOPIN, Jonathan WHITEFIELD). Il a été voté en équilibre, à hauteur de 1 092 898,97 € en section de fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes, et de 1 391 688,29 € en section d'investissement, également en dépenses et en recettes.

15. Renouvellement du groupement de commandes pour les assurances IARD

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la constitution d'un groupement de commandes pour la souscription de contrats d'assurances IARD (Incendie, Accidents et Risques Divers). Ce groupement concerne notamment les assurances de responsabilité civile, flotte automobile, dommages aux biens, protection fonctionnelle des agents et des élus, ainsi que la protection juridique. La mutualisation des procédures permettrait de bénéficier de l'expertise d'un

cabinet spécialisé pour la définition des besoins et la rédaction du cahier des charges. Elle offrirait également des garanties adaptées et plus étendues. Enfin, cette démarche vise à obtenir des conditions tarifaires plus avantageuses grâce aux économies d'échelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de participer à ce groupement de commandes et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document afférent.

16. Jury criminel : constitution de la liste préparatoire des jurés de la cour d'assises pour l'année 2027

Trois personnes ont été tirées au sort à l'aide de l'application JVS Mairistem, devant les membres du conseil municipal. Les personnes seront avisées individuellement.

17. Informations diverses

Plusieurs échanges ont eu lieu lors de la présentation du budget et des projets. Les élus ont notamment débattu de la pertinence d'inscrire certaines recettes jugées aléatoires (comme celles liées aux manifestations), en rappelant la nécessité d'une approche budgétaire prudente.

Un débat important a porté sur le projet de tiers-lieu / médiathèque. Les élus ont échangé sur l'opportunité du projet, sa localisation, sa vocation (lieu de vie, espace associatif, culturel) et la méthode à adopter. Il a été souligné la nécessité de poursuivre les études, de s'appuyer sur des partenaires spécialisés et d'envisager une concertation avec la population.

La méthode de travail s'appuiera sur le travail des commissions et sur une réflexion collective pour les projets structurants avant toute prise de décision.

Enfin, plusieurs sujets d'investissement ont été évoqués (panneaux solaires, renouvellement de matériel, aménagements communaux), en précisant que ces projets feront l'objet d'études complémentaires et de travaux en commissions avant arbitrage définitif.

La secrétaire de séance

Emilie CAUCHY

Le Maire

Franck SARRE